

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023-2024 DU COMITÉ BRETAGNE DE SCRABBLE

L'assemblée générale 2023-2024 organisée ce **jeudi 17 octobre 2024** à Rostrenen réunit **48 personnes, qui, avec les 3 pouvoirs reçus, représentent 33 clubs** sur 39. Jean-Marc ouvre la séance à 9 h 55.

Elle débute par une minute de silence et une pensée pour Jean Bertho qui aurait dû être avec nous aujourd'hui.

Son décès a perturbé la saison et Jean-Marc a décidé de prendre son temps pour réorganiser le poste de trésorier tout en assurant l'intérim. Il estime que nous avons retrouvé une situation quasi-normale (90 %). Bien sûr, il nous faut un nouveau trésorier et une AG extraordinaire destinée à modifier les statuts est ajoutée à l'ordre du jour afin que ceux-ci prévoient la possibilité d'intégrer un ou deux nouveaux membres en cours de mandat.

1 – Rapport moral et d'activité (présenté par Jean-Marc)

A – Les constats

→ la barre des 1000 licenciés franchie

Au 31 août 2024, le Comité comptait 1064 licenciés (*dont 138 nouveaux joueurs*) répartis dans 39 clubs. A noter les récentes créations de club à La Roche-Jaudy dans le 22, Lannilis, Le Conquet et Lesneven dans le 29, et Ste-Marie dans le 56, sans oublier le rattachement à Quimper, Brest et Carhaix de clubs non affiliés. Dans notre comité, tous les joueurs sont licenciés, et Jean-Marc espère que l'on ne reviendra pas en arrière. La création de la licence loisir devrait permettre d'éviter des départs. A ce jour, licenciés et renouvellements en attente avoisinent les 1100 joueurs, chiffre qui ne sera pas atteint réellement car chaque année on perd environ 80 licenciés.

Le comité a choisi de diminuer l'écart de prix entre loisir et premium afin de préserver la participation aux simultanés fédéraux. Lors de ceux-ci, les joueurs ayant pris une licence loisirs sont automatiquement décochés, et les joueurs avec licence premium doivent être décochés s'ils ne veulent pas y participer.

La répartition entre loisir et premium est de 30/70 sur 100. Au plan national, il y a un peu plus de premium qu'en Bretagne. L'équilibre comptable était prévu avec une répartition de 40/60 sur 100 licences.

! Tarifs des licences : il faut prendre les montants comité et non ceux de la Fédé.

→ des problèmes de salle et d'organisation des compétitions

Il est de plus en plus difficile d'obtenir une salle, et encore plus une salle gratuite. Tous les clubs doivent pouvoir organiser des compétitions à partir du moment où ils peuvent disposer d'une salle. Son coût ne doit pas être un frein ; le budget du comité comportera donc une enveloppe destinée à prendre en charge cette dépense.

Difficile aussi d'avoir des volontaires pour gérer les compétitions. Pensons donc à demander l'aide des nouveaux licenciés qui connaissent bien l'informatique. C'est aux 58-65 ans de prendre la relève.

L'utilisation des logiciels n'est pas toujours maîtrisée, en particulier pour l'envoi des résultats. Marie-Paule va mettre sur le site du comité un tuto avec des copies d'écran. Jean-Marc ajoute qu'il faut prévoir deux ou trois personnes par club capables de gérer les résultats.

Autre difficulté : trouver des arbitres, d'où les stages mis en place par Annie. Mais il faut ensuite pratiquer (*en remplissant des bulletins d'avertissement*) afin de ne pas perdre le bénéfice de la formation reçue.

Maryvonne (Quimper) demande qui donne les autorisations pour arbitrer : ce sont les présidents de club. Une identification des arbitres a été réalisée cet été, mais elle peut toujours être complétée explique Jean-Marc. Les joueurs en licence loisir ne sont actuellement pas autorisés à arbitrer (*paramétrage compliqué*) ; les clubs peuvent prendre en charge le différentiel de coût avec une licence premium pour leur permettre d'arbitrer.

Jean-Marc confirme que Sigles ne fonctionnera plus dans deux ans environ (*programmes obsolètes*). DupliGest est à l'essai dans plusieurs compétitions ; le principe sera proche de celui des simultanés fédéraux.

→ le niveau antérieur de compétiteurs pas encore retrouvé

Nous n'avons pas encore retrouvé le nombre de compétiteurs d'avant Covid ; plusieurs raisons : problèmes de déplacement, de salles (*disponibilité et coût*), de budget pour les joueurs, de vieillissement des responsables d'organisation...

Les joueurs de 7^{ème} série participent peu aux simultanés fédéraux. Or, c'est un bon moyen de découvrir les compétitions.

Les phases qualificatives permettent de jouer sans faire de grands déplacements et sans coût trop élevé. Celle concernant les séries 1, 2 et 3 en 2 mn est faite pour l'élite (*Jean-Marc avait préconisé 2 mn 30*). On constate une défection des joueurs de série 4 alors que c'est l'une des seules possibilités de glaner des % de série 3.

Il y a une différence entre le classement de la Fédé Française et celui de la Fédé internationale ; celle-ci attribue des PP5 et des PP6, et des % de série 4 (*en France, ce sont des PP4 qui se cumulent*).

Jean-Pierre (Plouharnel) s'interroge sur l'objectif de cette réforme des phases. Jean-Marc explique qu'avant, pour Vichy, on descendait très loin dans le classement. La réforme vise à proposer un vrai championnat pour toutes les séries. Elle est à l'essai pendant deux ans au terme desquels un bilan sera effectué pour voir s'il faut revenir en arrière. En 2025-2026, les différentes phases seront avancées (*qualif. 1, 2 et 3 fin septembre...*).

Alain (Landivisiau) souligne que les horaires de la phase qualificative des séries 1, 2 et 3 laissent beaucoup de temps entre les parties. Jean-Marc précise que cette question va être évoquée (*mettre la 1^{ère} partie à 10 h 30 ?*).

B – Relations avec le Comité

Comme pour l'envoi des résultats, la gestion des licences 2024-2025 a révélé un fonctionnement hétéroclite (*courriers, mails, tableaux excel...*) qui complique la tâche de Marie-Thé qui l'assure cette année.

Cette gestion demande beaucoup de travail (*au minimum 1 h par jour*). Marie-Thé précise que celle des renouvellements serait simple si tous les clubs utilisaient la liste mise à leur disposition par le biais de la fiche du club. Il faut bien mettre P ou L (*et non un X*) sur lesdites listes, et il ne faut pas refaire un tableau ; ne pas attendre non plus d'avoir tous les renouvellements pour transmettre les listes.

Pour les nouveaux joueurs, Marie-Thé doit les enregistrer sur Sigles « complet ». Attention à bien écrire (*nom des rues parfois illisibles, numéros de téléphone incomplets...*).

Afin que tous les clubs adoptent les bonnes pratiques, Marie-Paule va publier un tuto présentant les procédures à utiliser.

C – Restructuration du bureau

Deux personnes ont récemment rejoint le bureau, cooptées puis intégrées lors du CA du 16 mai dernier :

. Annie Colin qui prend en charge le suivi de l'arbitrage ; à ce titre, elle met à jour la liste des arbitres ; toute modification est donc à lui communiquer ;

. Marie-Yves Le Quilliec qui a accepté d'assurer l'intérim après le décès de Jean ; elle a repris le suivi des factures, mais elle quittera la Bretagne en fin d'année.

Marie-Paule a assuré le suivi des licences pendant l'été et a formé Marie-Thé qui a pris le relais pour la saison 2024-2025.

En ce qui concerne la participation aux bénéfiques (*versement aux clubs organisateurs de 30% du solde net d'une compétition, c'est-à-dire après déduction des frais du montant des inscriptions reçu par le Comité*), il reste à traiter la période janvier à août. Jean-Marc va contacter les clubs afin de récupérer les feuilles de défraiement qui avaient été envoyées à Jean.

Jean-Marc explique qu'il y a deux dossiers à traiter :

>> d'abord la **recherche d'un trésorier** : une personne à l'aise avec les chiffres, mais pas forcément comptable, qui serait formée d'ici à fin décembre. Jean-Marc a également opté pour un **nouveau trésorier adjoint** afin de ne pas cumuler trop de fonctions. Marie-Yves précise qu'il ne faut pas quand même pas trop éclater le poste de trésorier car cela implique plusieurs échanges d'infos, ce qui alourdit et complique la gestion. Les personnes candidates à ces postes peuvent se manifester auprès de Jean-Marc qui les recontactera ;

>> puis **préparer l'avenir** : Jean-Marc aimerait trouver une solution qui lui permette de quitter sa fonction de Président dans deux ans. Il va participer à plusieurs missions qui l'intéressent au niveau international (*championnat du monde, classement...*).

2 – Rapport financier (Marie-Yves Le Quilliec)

Marie-Yves remercie d'abord les clubs d'avoir respecté les consignes indiquées lors de l'envoi des factures. Elle rappelle qu'il :

. faut bien indiquer le n° de facture lors d'un règlement par virement, et noter à quoi il correspond,

. ne faut pas régler les factures des simultanés envoyées par la Fédé (*elles sont intégrées dans les factures du Comité*).

Elle présente ensuite les résultats de la saison 2023-2024 qui s'est terminée avec un **déficit de 4 430 €** :

. **Les recettes** : 98 644 €, soit une baisse de presque 10 % qui s'explique par la facture de juin (8 786 €) décalée à septembre et donc comptabilisée sur l'exercice 2024-2025. Le festival de Quiberon (*deux organisations en 2024 dont une en octobre avec moins de joueurs*) a enregistré une baisse notable de ses recettes (- 12 200 €).

. **Les dépenses** : 103 074 €, soit une baisse de 1,80 %. Certaines diminutions de dépenses compensent des augmentations, comme celles du festival de Quiberon (- 10 360 €). En revanche, l'opération ODS9 a augmenté les charges d'imprimerie de 11 800 €.

Jean-Pierre (Plouharnel) fait remarquer que Jean s'était battu pour obtenir une diminution du coût des livrets, et que le Comité a augmenté sa participation. Jean-Marc reconnaît qu'on doit un grand merci à Jean et souligne l'effort de redistribution du Comité.

Au chapitre des dépenses, notons aussi la baisse des frais de fonctionnement du Comité, une augmentation de ceux liés au scrabble scolaire (*ce qui est une bonne nouvelle car elle traduit le bon développement de cette activité*), et une baisse des redevances à la FFSc pour les compétitions en raison de leur paiement tardif par le Comité (*elles seront comptabilisées sur le prochain exercice*).

Le **solde au 31 août 2024** s'élève à 63 642 €, soit – 1 353 € par rapport à 2023-2024. L'épargne enregistre une hausse proche de 4 000 €.

. **budget prévisionnel 2025** : il intègre les factures de juin 2024 reportées sur septembre. Il prévoit une enveloppe de 2 500 € pour le scrabble scolaire qui sera de toutes façons déficitaire (*il faudrait davantage de centres organisateurs des TH prévus à ce titre*). Une nouvelle ligne de dépenses est créée pour la location des salles, soumise au préalable à l'accord du bureau. L'aide aux déplacements des joueurs est aussi en augmentation compte tenu de l'organisation des championnats de France dans deux lieux distincts (*Vichy et Tournefeuille*).

Au terme de ces présentations et des échanges suscités, il est procédé au **vote** des deux rapports :

- **Vote du rapport moral et d'activité** : Contre 0 – Abstentions : 0
Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité.
- **Vote du rapport financier** : Contre 0 – Abstentions : 0
Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

>> Pause dans l'AG pour ouvrir l'AG extraordinaire à 11 h 15

AG EXTRAORDINAIRE

Le but de cette AG est la révision des statuts afin qu'ils prévoient la possibilité d'intégrer de nouveaux membres entre deux élections. Des échanges s'engagent sur la formulation proposée par Jean-Marc : « *En cas de force majeure (hors démission), décès, maladie, indisponibilité, mutation de l'un des membres, 1 ou plusieurs nouveaux membres pourront être cooptés puis intégrés, après vote du CA* ».

Question de Quimper : Un joueur sous licence loisir peut-il être membre du bureau ?

Jean-Marc : quelle que soit leur licence, tous les joueurs font partie de la Fédé et peuvent tout faire (*arbitrer – même si ce n'est pas possible sur le site de la Fédé pour un problème informatique -, prendre des responsabilités dans leur club ou leur Comité*).

Jean-Pierre : pourquoi indiquer « hors démission » ?

Jean-Marc : dans ce cadre, quel que soit le poste devenu vacant, on peut dans un premier temps répartir les attributions correspondantes.

Des participants soulignent que quand on parle de force majeure, la démission est exclue. Il ne faut donc pas l'évoquer. D'autre part, il est écrit « ... de l'un des membres... », c'est donc un nouveau membre (*et un seul*) qui sera coopté.

La phrase envisagée est en conséquence modifiée ainsi qu'il suit : « **En cas de force majeure, décès, maladie, indisponibilité, mutation de l'un des membres, un nouveau membre pourra être coopté puis intégré, après vote du CA** ».

Cette rédaction est adoptée à l'unanimité.

Elle permet à l'Assemblée de valider l'intégration d'Annie et Marie-Yves.

>> Reprise de l'AG à 12 h 45

3 – Intervention classique (Jean-Marc)

C'est un secteur en sommeil, Plérin et Quimper étant les deux seuls clubs à proposer des séances régulières. Il n'y a pas de compétition. A noter en mars dernier l'organisation réussie du championnat de France à Plérin qui a été félicité par les joueurs de classique. Mais il n'a pas attiré de nouveaux joueurs en Bretagne.

Jean-Marc n'a pas le temps de développer le scrabble classique, mais si deux ou trois personnes veulent s'en charger, le Comité les aidera.

4 – Intervention scolaire (Anne-Marie Nicolaïdes)

En Bretagne, il existe onze clubs rattachés à des écoles et aucun club civil n'a de section jeunes (*c'est gratuit mais les horaires de séances ne sont pas adaptés*).

Dans le Finistère, **Maryvonne Budinot** (Quimper) organise une soirée scrabble le 24 octobre, en lien avec la municipalité de Plomeur et dans le cadre d'« Octobre Rose ». La finale départementale de scrabble scolaire aura lieu à Plomeur où elle dispose d'une salle gratuite. Il n'existe pas de club de scrabble à Plomeur, et l'idéal serait d'en créer un avec un créneau scolaire, même s'il n'y a pas d'adultes. Cette solution présente plus d'intérêt pour la mairie de Plomeur que la création d'une section jeunes au club de Quimper.

Marie-Christine (Rennes) signale qu'il est difficile de créer un club : il faut le déclarer en préfecture, trouver un président et un trésorier..., autant d'obligations qui constituent des freins, comme elle l'a constaté à La Fresnais où elle est souvent intervenue de mars à juin.

Anne-Marie évoque la grande nouveauté préparée avant l'été et effective depuis la rentrée : l'organisation de séances de scrabble en visio pour les jeunes de 8 à 15 ans. Jean-Marc précise que cette mise en place est née du constat qu'on n'avait rien à leur proposer après le concours de scrabble scolaire. Il faudrait des volontaires supplémentaires pour assurer ces séances.

Marie-Christine évoque le championnat de France Jeunes pour lequel il y a plusieurs façons de se qualifier, dont les championnats régionaux. Elle demande s'il serait possible d'en organiser un en Bretagne. Jean-Marc est partant... et il faut donc trouver une date, un lieu et des organisateurs.

Ces nouveauté et projet – séances en visio et championnat de Bretagne Jeunes – marquent un palier supplémentaire dans le scrabble scolaire : trouver des enfants qui jouent au scrabble après le concours scolaire.

5 – Questions diverses

>> **Jean-Pierre** demande si les feuilles jaunes de réinscription des clubs sont utiles. Jean-Marc considère qu'elles font double emploi puisque les informations peuvent être effectuées directement sur la fiche du club par ses responsables.

>> **Patrice** (Quimperlé) interroge Jean-Marc sur la possibilité de faire une commande groupée de jeux magnétiques (*prix unitaire 79 €*) pour les nouveaux joueurs. Jean-Marc va voir à Aix-les-Bains quel serait le prix pour un achat de 100 jeux. A noter la gratuité des frais de port pour l'achat de trois jeux.

>> Jean-Marc annonce l'édition par la Fédé, à l'occasion de 50^{ème} anniversaire, de « z-cards », petits dépliants présentant, d'un côté le jeu et la Fédé, de l'autre les mots à « lettres chères ». Ils sont distribués gratuitement aux joueurs et les responsables de clubs sont invités à les récupérer après l'AG (*1 par joueur licencié plus 1 par tranche de 10 joueurs*).

L'AG prend fin à 13 h 30 ; elle est suivie d'un repas en commun.

